

DIRECTION DU DROIT DES SOLS

Arrêté n° 21001 portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement anticipé et de modification de l'alignement du domaine public communal rue Georges Thoretton (partiellement)

Le Maire de Gennevilliers,

Vu l'arrêté du Maire en date 15 juin 2020, exécutoire le même jour, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Anne-Laure PEREZ,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2141-2,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L 141-3 et R 141-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005, dont la dernière modification a été approuvé par le conseil territorial de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 16 décembre 2019,

Vu la ZAC Debussy/Sévines dont le dossier de création a été approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2005 et dont le dossier de réalisation modifié a été approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2006 qui approuve la désignation de la SEMAG 92 comme concessionnaire de l'opération d'aménagement de la ZAC Debussy/Sévines,

Vu la ZAC Centre-ville dont le dossier de création a été approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2013 et dont le dossier de réalisation a été approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2014 qui approuve la désignation de la SEMAG 92 comme concessionnaire de l'opération d'aménagement du centre-ville,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 février 2011 qui approuve le déclassement d'une première section de la rue Georges Thoretton,

Considérant la nécessité pour l'aménageur, la SEMAG 92, de disposer de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains compris dans ces ZAC afin de réaliser les opérations d'aménagement sus-visées,

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20210104-AR-THO-20210104-AR
Date de télétransmission : 06/01/2021
Date de réception préfecture : 06/01/2021

Ligne directe : 01 40 85 63 84 – Télécopie : 01 40 85 61 34

Site Internet : www.ville-genevilliers.fr - E-mail : droit-des-sols@ville-genevilliers.fr

Centre Administratif Waldeck-L'Huilier - 177. avenue Gabriel-Péri 92237 Gennevilliers Cedex - Tél. 01 40 85 66 66 – Télécopie 01 47 99 11 01

Considérant que le déclassement de la rue Georges Thoretton doit être réalisé dans son intégralité en tenant compte de la partie déjà déclassée,

Considérant qu'il est opportun de déclasser cette voie avant sa désaffectation matérielle,

Considérant que ce déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie,

Considérant dès lors qu'une enquête publique est nécessaire,

ARRETE

Article 1^{er} : Une enquête publique préalable au déclassement anticipé et de modification de l'alignement du domaine public communal rue Georges Thoretton (partiellement) sera ouverte dans la commune de Gennevilliers du 1^{er} au 15 février 2021 inclus afin de recueillir les observations du public sur le projet de déclassement partiel de la rue Georges Thoretton.

Article 2 : Monsieur Jean-Jacques Minard est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Article 3 : Les pièces contenues dans le dossier d'enquête relatif au déclassement anticipé et de modification de l'alignement du domaine public communal rue Georges Thoretton (partiellement) seront déposées et tenues à la disposition du public au centre administratif Waldeck L'HUILLIER, 177 avenue Gabriel Péri aux heures d'ouverture au public des bureaux : du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, et le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00 sauf les samedis, dimanche et jours fériés.

Le registre d'enquête constitué de feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, sera numéroté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Article 4 : les pièces du dossier de déclassement anticipé et de modification de l'alignement du domaine public communal rue Georges Thoretton (partiellement) seront mises en ligne sur le site internet de la ville de Gennevilliers.

Article 5 : Les personnes intéressées pourront consulter et formuler des observations, soit à l'adresse électronique <http://declassement-anticipe-ruegeorgesthoretton.enquetepublique.net>

declasserment-anticipe-ruegeorghesthoretton@enquetepublique.net

soit pendant la période d'enquête sur le registre papier, soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Gennevilliers pour y être annexées.

Article 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra en Mairie, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

-Le 2 février 2021 de 13H30 à 17h30
-Le 5 février 2021 de 9H00 à 12H00

Article 7 : M. le commissaire-enquêteur sera rémunéré au taux horaire fixé par les textes en vigueur relatifs à l'indemnisation des commissaires-enquêteurs.

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre au Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

Article 9 : Le public sera informé par un avis publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis sera publié par voie d'affiches quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci aux lieux habituels d'affichage administratif.

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE 06/01/2021
PUBLIÉ LE ... 06/01/2021
EXÉCUTOIRE LE 06/01/2021
Le Maire de Gennevilliers



Fait à Gennevilliers, le 4 janvier 2021

Pour le Maire,
Anne-Laure PEREZ
1^{ère} Maire-Adjointe

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20210104-AR-THO-20210104-AR
Date de télétransmission : 06/01/2021
Date de réception préfecture : 06/01/2021